



Compte rendu de la réunion Comité Nauticat **le 6 octobre 2023**

Historique du nombre des présences et dates de réunion 2022

16/09/2022 : 6

5 membres du comité présents sur 6 au total: Bernard, Jean-Léon, Georges, Mike, Philippe (+ 1 excusé)

La réunion s'est tenue à la « Prison dorée » avec repas offert.

Points abordés lors de la réunion

Demande d'initiation planche de Coralie et Justine du CNPE

A tenter d'organiser le plus vite possible, sauf que leurs disponibilités a conduit à reporter à chaque proposition de date ou de période sur 2023.

Cotisation 2024

Suite à l'augmentation de la licence FFV qui passe à 68 €, la cotisation Nauticat passe à :

- 90 € pour la cotisation club avec la licence FFV des plus de 18 ans.
- 50 € p pour la cotisation club avec la licence FFV des moins de 18 ans ainsi que pour la cotisation club des plus de 18 ans qui ont déjà une licence FFV via un autre club.

Plancher en bois de la terrasse

La partie en bois non couverte est partiellement pourrie (après moins de 10 ans), déjà avec des réparations locales et très glissante une fois mouillée. Sa surface est de 8m x 3,5m, plus une partie surélevée de +- 4m x 2m. Il convient de la remplacer par un bois de meilleure qualité, dépense pouvant aller jusqu'à 3.000€ si on peut la faire subventionner, ce qui ramènerait le coût effectif à 2.000€. Reste que pour faire la demande de subvention, il nous faut un devis rapidement car elle doit être reçue par le département pour le 15/10.

Faute d'un devis d'une somme suffisante pour justifier de préparer le dossier de demande de subvention et à condition de le recevoir à temps, on devra se contenter de faire du dépannage sur les parties pourries.

Wingfoil

Vu la demande croissante et le vieillissement de la valve de la wing en 6,0, il faut envisager sur septembre 2024 de préparer un dossier de demande de subvention pour une wing en 5,0 et une 6,0, voire une aile pour le foil.

Prêt de matériel

Le concept est du prêt de matériel le temps de s'équiper ou de déterminer ses besoins affectifs, pas de la mise à disposition sur de longues durées. En complément des conditions actuelles, la durée de prêt gratuite sera plafonnée à 3 mois, durée au terme de laquelle l'emprunteur ramènera le matériel ou sollicitera une extension de 3 mois pour 50€ si la demande nous permet de l'octroyer. Les dégâts occasionnés durant le prêt du matériel sont à charge de l'emprunteur, lequel est en charge de prendre des photos et de les présenter à la restitution du matériel afin de justifier que les dégâts sont ceux d'une usure normale et étaient déjà présents lors de la mise à disposition. Les dégâts nécessitant une réparation ou un remplacement pour lesquels l'emprunteur n'a pas procédé à une remise en état seront gérés par Nauticat qui en refacturera le coût à l'emprunteur.

Site web

Notre site web prend de l'âge et de nombreuses fonctionnalités ont dû être désactivées, sans compter des pannes de plus en plus fréquentes. Il faudrait un volontaire pour s'occuper d'une remise à jour du site.

Dispositif de mise à l'eau du canot

Acheté il y a au moins 2 ans, jamais utilisé, celui ayant motivé cet achat n'ayant plus suivi le projet. A tester dès que possible, potentiellement à la prochaine régata de Xavier.

Butte

Il faudrait passer le rotofil, au moins sur le pourtour des containers, voire solliciter une taille de la butte par le CNPE ou la mairie de Cattenom.

Evenements à venir

Regate de Xavier (novembre 2023)

St Nicolas à Cattenom le dimanche 3/12/23.

AG Nauticat, traditionnellement le premier vendredi de février, donc probablement le vendredi 02/02/2024

Estivales de Cattenom 8 et 9 juin 2024

Prochaine réunion du Comité : **A déterminer**

Rédacteurs : Philippe/Georges